

## **Embargo: 7 février 2017, 10h30**

### **Nouvelle publication :**

## «Un avenir économique pour les régions de montagne – Stratégies pour les Alpes et l’Arc jurassien»

**Les régions de montagne suisses sont économiquement sous pression. Le tourisme et le secteur de la construction, deux piliers de l’économie alpine, sont en crise. La nouvelle étude d’Avenir Suisse (version complète disponible en allemand et résumé en français) montre comment renforcer les chaînes de création de valeur existantes et en générer de nouvelles. Parmi les solutions possibles : le développement de nouveaux modèles d’affaires, la mobilisation de «ressources externes», notamment en intégrant mieux les propriétaires de résidences secondaires, ou le dépassement du morcellement des petites structures par la création de communautés de vallée. Ce faisant, chaque région doit développer une stratégie spécifique et un profil économique particulier.**

Les régions de montagne suisses, qui représentent la moitié de la surface du pays, sont déjà depuis longtemps confrontées à une croissance faible et à l’exode de leur population. Les cantons de montagne se placent régulièrement à la fin des classements de compétitivité cantonaux. De nouveaux défis s’ajoutent à cela, comme le franc fort et l’initiative sur les résidences secondaires, qui affectent la prospérité dans les Alpes et l’Arc jurassien. Mais l’avenir économique des régions de montagne n’est pas prédéterminé par leur topographie. Il est possible de le façonner par des conditions-cadre adéquates. Avenir Suisse et Daniel Müller-Jentsch, auteur de cette étude, présentent des idées de réformes libérales, orientées sur l’économie de marché, et des options pour renforcer les chaînes de création de valeur et en créer des nouvelles :

- L’initiative sur les résidences secondaires a mené à une forte baisse de la construction de nouveaux logements dans les régions de montagne. Le grand nombre de résidences secondaires (entre 350 000 et 400 000) est une chance pour une nouvelle croissance. Des modèles de location innovateurs permettent un tourisme plus durable en utilisant les objets qui sont déjà à disposition. La rénovation d’objets plus anciens, à travers de nouveaux modèles d’affaires, devrait garantir la création de valeur ajoutée dans le secteur de la construction.
- Les innombrables propriétaires de résidences secondaires constituent un grand potentiel qu’il s’agit d’exploiter. Il faut utiliser leurs connaissances et leur engagement pour les régions de

montagne. Les communes et les cantons de montagne doivent promouvoir leur intégration comme des partenaires, par exemple en leur octroyant des droits de codécision ou en soignant la relation avec eux par un «relationship manager», qui aurait des tâches similaires à celles des délégués aux alumni dans les universités.

- L'innovation est la clé pour assurer des emplois futurs, des investissements et des rentrées fiscales. Il existe des clusters régionaux d'innovation prometteurs, pouvant servir de modèles, dans l'industrie et la formation, mais aussi dans les branches traditionnelles.
- Les vallées sont les espaces opérationnels naturels des régions de montagne. C'est là qu'il faut unir les forces. L'étude documente pour la première fois la tendance à la création de communautés de vallée. Entre 2000 et 2015, il y a eu 43 fusions de communes dans les vallées, avec une moyenne 5,5 communes impliquées par fusion.
- Les régions périphériques sont souvent particulièrement concernées par les changements structurels. Mais les régions à faible potentiel doivent exploiter leurs opportunités, par la numérisation (p. ex. la vente en ligne de produits régionaux), une mise en œuvre pragmatique du service public ou des parcs régionaux qui favorisent le tourisme doux. Dans les régions où le processus de tassement est trop avancé, une stratégie de «retrait organisé» est nécessaire.
- La réorientation du tourisme est centrale pour les régions de montagnes. Les prix excessifs des produits agricoles impliquent des désavantages concurrentiels pour le secteur de la gastronomie. Pour cette raison, les barrières protectionnistes pour les produits agricoles doivent être abandonnées, pour le bien des régions de montagne. Le renforcement de la promotion de certaines destinations, le regroupement de divers produits ou la fusion d'organisations de marketing régionales sont des mesures discutées dans l'étude.

De nombreuses initiatives visant à maîtriser les changements structurels dans les régions de montagne ne vont pas assez loin. Des infrastructures de prestige mobilisent parfois les recettes fiscales dans des domaines non productifs. La discussion de mesures efficaces pour renverser les phénomènes de tassement économique est souvent bloquée par des tabous politiques, et le subventionnement de régions en contraction n'est pas la solution. La distribution de ressources limitées selon le principe de l'arrosoir ne permet pas de générer de la croissance.

Au vu des défis actuels, il faut un nouveau débat sur les régions de montagne en Suisse. La Confédération doit remplacer sa politique relativement vague sur les régions de montagne par une

stratégie opérationnelle claire. Les représentants des régions de montagne et de la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) doivent davantage se concentrer sur les questions liées au changement structurel. Au final, ce sont les communes de montagne, leurs habitants et entreprises, qui mèneront le renouvellement de la base économique.

Résumé en français: «Un avenir économique pour les régions de montagne – Stratégies pour les Alpes et l’Arc jurassien» de Daniel Müller-Jentsch, 20 pages, avenir débat disponible en ligne dès 10h30 sous : [www.avenir-suisse.ch/fr/63028/](http://www.avenir-suisse.ch/fr/63028/)

Etude complète en allemand: «Strukturwandel im Schweizer Berggebiet –Strategien zur Erschliessung neuer Wertschöpfungsquellen» de Daniel Müller-Jentsch, 94 pages, avenir débat disponible en ligne dès 10h30 sous : [www.avenir-suisse.ch/62941/](http://www.avenir-suisse.ch/62941/)

Informations supplémentaires:

Peter Grünenfelder, directeur  
[peter.gruenenfelder@avenir-suisse.ch](mailto:peter.gruenenfelder@avenir-suisse.ch)

Daniel Müller-Jentsch, Senior Fellow, auteur de l’étude  
[daniel.mueller-jentsch@avenir-suisse.ch](mailto:daniel.mueller-jentsch@avenir-suisse.ch)

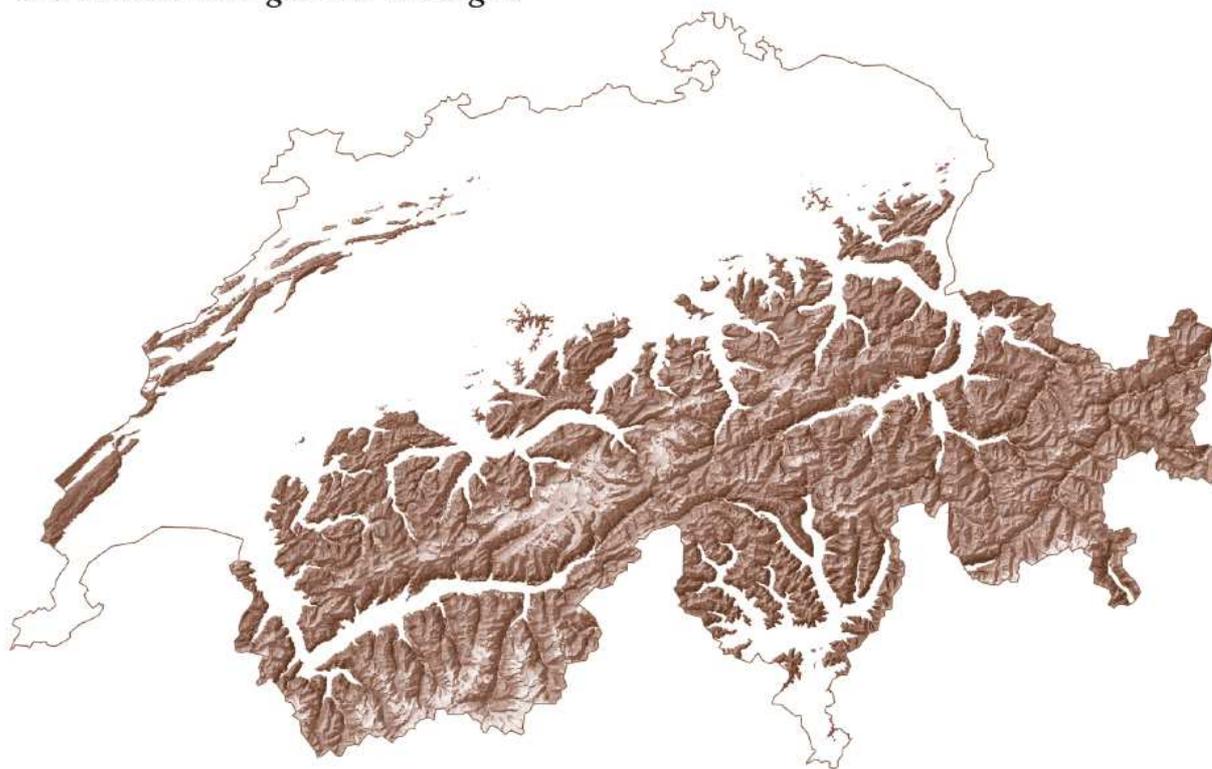
Verena Parzer-Epp, responsable communication  
[verena.parzer-epp@avenir-suisse.ch](mailto:verena.parzer-epp@avenir-suisse.ch)

Tel. +41 44 445 90 16

## La partie haute de la Suisse (régions au-dessus de 1080 mètres)

---

*Il n'y a pas de définition homogène des régions de montagne, et ainsi pas de délimitation géographique claire. La topographie reste un critère central. Si l'on tirait une ligne horizontale à l'altitude de 1080 m, la moitié de la surface du pays serait au-dessous et l'autre moitié au-dessus. La partie coloriée de la carte montre la «partie haute», qui correspond aux contours des régions de montagne.*

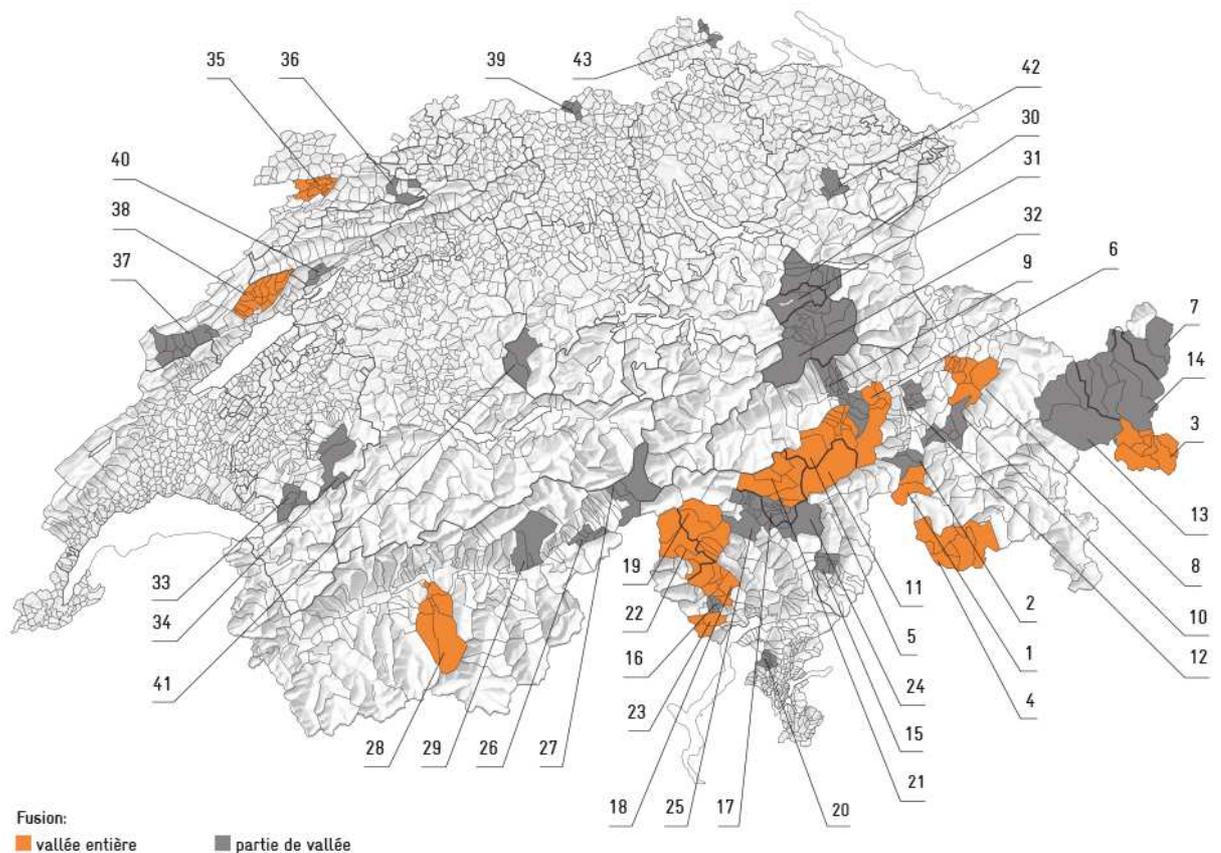


---

Source: OFS (2005a)

## Fusions de communautés de vallée en Suisse (2000 – 2015)

Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, le nombre de fusions de communes a fortement augmenté en Suisse. Pourtant, dans ce mouvement, une tendance peu remarquée a été celle de fusions organisées au sein de communautés de vallée. Avenir Suisse a recensé 43 fusions de ce type, impliquant en moyenne 5,5 collectivités publiques partenaires pour chaque communauté de vallée.



- |                            |                               |                             |                                   |
|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| 1 GR: Ferrera (2008)       | 12 GR: Domleschg (2015)       | 23 TI: Centovalli (2009)    | 34 FR: Val-de-Charmey (2014)      |
| 2 GR: Andeer (2009)        | 13 GR: Zernez (2015)          | 24 TI: Serravalle (2012)    | 35 JU: Clos du Doubs (2009)       |
| 3 GR: Val Müstair (2009)   | 14 GR: Scuol (2015)           | 25 TI: Faido (2012)         | 36 JU: Val Terbi (2013)           |
| 4 GR: Bregaglia (2010)     | 15 GR: Calanca (2015)         | 26 VS: Ermen (2005)         | 37 NE: Val-de-Travers (2009)      |
| 5 GR: Lumnezia (2013)      | 16 TI: Isorno (2001)          | 27 VS: Obergoms (2009)      | 38 NE: Val-de-Ruz (2013)          |
| 6 GR: Safiental (2013)     | 17 TI: Acquarossa (2004)      | 28 VS: Anniviers (2009)     | 39 AG: Mettauerthal (2010)        |
| 7 GR: Valsot (2013)        | 18 TI: Maggia (2004)          | 29 VS: Naters (2013)        | 40 BE: Plateau de Diesse (2014)   |
| 8 GR: Arosa (2013)         | 19 TI: Lavizzara (2004)       | 30 GL: Glarus Nord (2011)   | 41 LU: Escholzmatt-Marbach (2013) |
| 9 GR: Ilanz/Glion (2014)   | 20 TI: Alto Malcantone (2005) | 31 GL: Glarus (2011)        | 42 SG: Neckertal (2009)           |
| 10 GR: Albula/Alvra (2015) | 21 TI: Btenio (2006)          | 32 GL: Glarus Süd (2011)    | 43 SH: Thayngen (2009)            |
| 11 GR: Vals (2015)         | 22 TI: Cevio (2006)           | 33 FR: Haut-Intyamon (2002) |                                   |

Source : propre représentation basée sur OFS (2016a)